



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 5 février 2025

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N°01/2025

Rénovation des cuisines militaires pour un accueil de jour supplémentaire

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Contexte

A la suite de l'adoption de la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) par le Grand Conseil le 31 janvier 2017, le Conseil d'Etat a arrêté la date d'entrée en vigueur au 10 janvier 2018 pour la création d'un accueil parascolaire. Dès cette date, les Communes devaient s'organiser de manière à pouvoir offrir les prestations nominales suivantes: l'accueil de midi pour les enfants des 1-11S et l'accueil l'après-midi pour les enfants de 4 à 8 ans. Un délai de trois ans supplémentaires avait été donné aux Communes pour la mise en place complète de la prestation de l'accueil du matin.

Suite au projet annoncé en septembre 2021 et mis en œuvre depuis – concernant l'optimisation des structures parascolaires – il s'agissait d'assurer la mise en place de nouvelles prestations dès la rentrée scolaire 2022-2023 dans le but de répondre aux directives cantonales. Le besoin essentiel pour la Vallée de Joux consistait à augmenter la capacité d'accueil (UAPE) dans la structure existante des Flocons d'Or au Brassus. La mise aux normes du bâtiment a été effectuée en 2022 afin d'offrir une capacité maximale de 60 places pour l'UAPE ainsi que de l'APEMS et de 15 places pour l'Accueil parascolaire de midi (APMI). Cette nouvelle offre a permis d'augmenter la capacité d'accueil de 36 à 75 places au total. Cette structure devait pouvoir répondre à l'augmentation de la fréquentation jusqu'en 2026.

Une étude de Microgis sur la détermination du besoin en places d'accueil a été commandée par la FAJE en mars 2023. En parascolaire, le besoin estimé de garde est

d'environ 51%. Il apparaît que l'offre en places d'accueil couvre un taux de 31%, tous âges confondus à la Vallée de Joux. En d'autres termes, le nombre de places disponibles ne couvre pas les besoins identifiés.

Force est de constater qu'aujourd'hui la croissance économique ainsi que la croissance démographique accompagnée de l'installation de nouvelles familles avec des enfants à la Vallée de Joux font que la structure actuelle est déjà complète et que plus de 24 familles se trouvaient sans solutions de garde pour la rentrée scolaire 2024-2025.

À plusieurs reprises, les membres du CoDir de l'ASIVJ ont été interpellés par des parents soucieux de ne pas avoir de solution de garde pour la rentrée scolaire 2024-2025. Une rencontre a été organisée le 23 avril 2024 lors de laquelle les parties ont pu s'exprimer de manière cordiale.

Des réflexions sur l'emplacement d'une nouvelle structure d'accueil se sont posées. Les visites du collège des Bioux ainsi que de la salle polyvalente du Lieu ont été organisées dans le courant du printemps 2024. Très vite, ces options ont été abandonnées. Les raisons en sont la complexité pour la livraison des repas, le transport des enfants qui viennent majoritairement de la Commune du Chenit et les coûts des travaux pour la mise en conformité des locaux.

La structure actuelle « Les Flocons d'Or » propose 75 places avec la possibilité de s'étendre à 101 places en lien avec les mètres carrés disponibles. Cette option n'a pas été retenue, car la qualité de l'accueil est une priorité. La proposition de mettre à disposition les cuisines militaires situées dans le bâtiment du collège Neuf s'est avérée comme l'option la plus adéquate, permettant la mise en place temporaire de l'extension des Flocons d'Or. Des travaux sont nécessaires pour la mise en conformité de cette structure permettant de manière significative l'augmentation de la capacité d'accueil et répond aux besoins des familles.

Le 13 juin 2024, une première séance s'est tenue dans les cuisines militaires avec AJOVAL qui confirme que cette solution temporaire doit être étudiée. Une visite avec l'OAJE, AJOVAL, l'ASIVJ et la Commune du Chenit s'est déroulée le 3 septembre 2024 afin d'évaluer la faisabilité du projet. L'OAJE nous a fait parvenir le 19 septembre 2024 son rapport d'inspection des locaux confirmant que ceux-ci peuvent être transformés en structure d'accueil. Une liste non-exhaustive des travaux de mise en conformité est transmise au responsable des bâtiments.

Lors de sa séance du 19 septembre 2024, le Conseil Intercommunal de l'ASIVJ a adopté le préavis 03/2024 sur l'accueil de jour. Les objets du préavis étaient l'aménagement des cuisines militaires au Brassus en appui des Flocons d'Or et la création d'une structure d'accueil au Sentier à « Orbe 5 ».

Au vu du rapport positif de l'OAJE, la solution d'aménager 24 places d'accueil dans les cuisines militaires du Brassus s'est avérée comme être la meilleure option pour répondre rapidement aux besoins des familles. Pour rappel, cette solution reste temporaire en attendant la création de la structure d'accueil « Orbe 5 » au Sentier et le

début de la deuxième phase du projet de « l'Ecole du futur » qui créera une UAPE sur le site de Chez-le-Maître.

2. Description des travaux

A la suite de l'inspection des locaux de l'OAJE et des recommandations du bureau technique communal, voici la liste des travaux à entreprendre pour la mise en conformité des locaux.

Conformité aux normes de sécurité incendie

- **Sécurisation des accès et évacuations**
Le local d'accueil sera équipé de portes coupe-feu, de panneaux de signalisation clairs pour les issues de secours et de dispositifs d'évacuation conformes aux normes incendie.
- **Matériaux résistants au feu**
Les matériaux utilisés pour l'aménagement du local (murs, sols, plafonds) respecteront les critères de résistance au feu.

Création de deux fenêtres supplémentaires

- **Modification de la façade**
Deux nouvelles fenêtres seront ajoutées pour améliorer la luminosité naturelle du local et garantir une ventilation optimale. Ces fenêtres seront réalisées selon des normes de sécurité adaptées aux bâtiments recevant du public (verre sécurit, fenêtres anti-effraction).
- **Impact sur la structure**
Le travail consistera à percer et renforcer les murs pour installer ces fenêtres, tout en assurant l'intégrité de la structure et la statique du bâtiment.

Création d'un bureau à la place du local matériel du concierge

- **Construction du bureau**
Un nouveau bureau sera créé à cet emplacement, avec des aménagements spécifiques (espace de travail, rangements, prise de courant et réseaux). Les matériaux et finitions seront conformes à la norme ECA pour offrir un environnement fonctionnel et agréable.
- **Changement des portes d'accès en bois par des portes vitrées**
Les portes actuelles en bois seront remplacées par des portes vitrées, permettant d'augmenter la luminosité naturelle dans le local. Ces portes vitrées seront conçues avec des matériaux résistants aux chocs et conformes aux normes de sécurité pour les bâtiments recevant du public (verre sécurisé).
- **Impact esthétique et fonctionnel**
Tous ces changements apporteront une meilleure luminosité et une ouverture visuelle, tout en maintenant un niveau élevé de sécurité et d'isolation thermique et phonique.

Remplacement des lavabos par un lavabo triple

- **Démolition et dépose des anciens équipements**
Les anciens lavabos seront retirés et remplacés par un lavabo triple, adapté pour une utilisation par plusieurs enfants à la fois.
- **Installation conforme aux normes sanitaires**
Le nouveau lavabo triple sera installé selon les normes en vigueur, garantissant l'hygiène et l'accessibilité pour les enfants.

Rafrâichissement des peintures

- **Préparation des surfaces**
Les murs, plafonds et autres surfaces seront soigneusement préparés avant d'appliquer de nouvelles couches de peinture. Cela inclut le ponçage, la réparation des fissures et la préparation des surfaces pour une application uniforme.
- **Peinture non toxique et adaptée aux enfants**
Des peintures écologiques et sans danger pour les enfants seront utilisées pour le rafraîchissement des murs et des plafonds. Les couleurs seront choisies pour stimuler l'environnement tout en respectant les principes de bien-être et de sécurité.

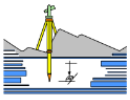
Installation de nouveaux luminaires

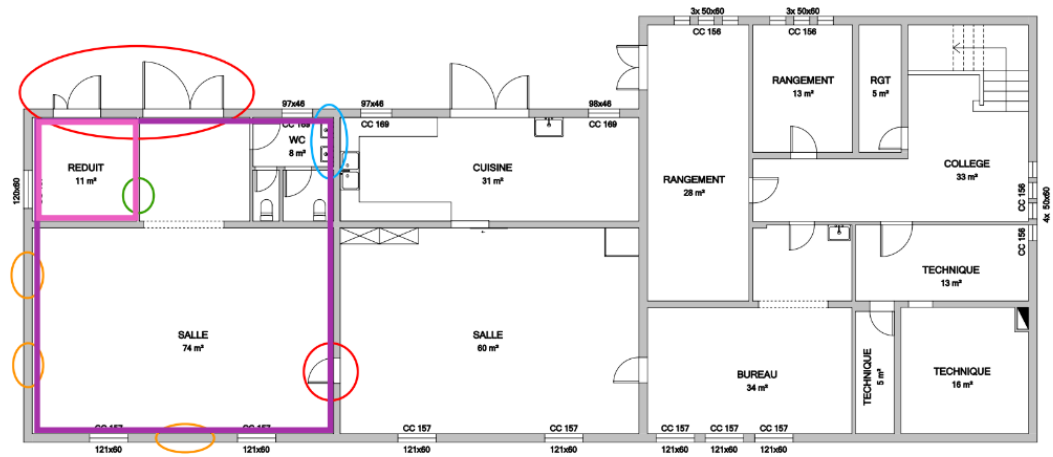
- **Choix des luminaires adaptés**
Des luminaires modernes et économes en énergie seront installés, en tenant compte des normes de sécurité et des besoins en éclairage pour un environnement éducatif et agréable.
- **Répartition et orientation des éclairages**
L'éclairage sera installé de manière stratégique pour assurer une lumière uniforme et agréable tout au long de la journée.

Il est à relever que ces travaux sont une amélioration thermique, sécuritaire et fonctionnelle qui bénéficiera aux locataires une fois que l'UAPE ne sera plus dans ce bâtiment.

Le plan suivant illustre les locaux et éléments impactés par les travaux.

Image n°1 - Plan d'ensemble du bâtiment

COMMUNE DU CHENIT HOTEL DE VILLE 1347 LE SENTIER		
 Bureau d'études techniques THORENS & ASSOCIÉS SA Ingénieur géomètre breveté 1348 LE BRASSUS	COLLEGE NEUF LE BRASSUS	CH.24.4496
		ECHELLE 1:100
		Dessé : DM
PLAN REZ INFERIEUR		18.09.2024



- Modification des portes
- Modifications des lavabos
- Création des nouvelle fenêtres
- Création d'une porte d'accès

Source : Thorens & Associés SA

3. Planning des travaux

La durée des travaux est de trois semaines environ à effectuer durant les vacances scolaires de l'été 2025, pour la rentrée scolaire automne 2025/2026.

4. Coûts des travaux

Tableau 1 – Coût des travaux par corps de métier

Rubrique / Montants	
Plâtrerie - Peinture – Panneau phonique	CHF 25'000.00
Electricité - informatique	CHF 16'000.00
Sanitaire	CHF 10'000.00
Sols	CHF 2'500.00
Maçonnerie - Ouvertures porte et fenêtres	CHF 6'500.00
Menuiserie - porte accès	CHF 40'000.00
Sécurité incendie et sécurité routière	CHF 5'000.00
Frais administratif	CHF 10'000.00
Divers et imprévus	CHF 15'000.00
TOTAL TTC (TVA incluse)	CHF 130'000.00

5. Finances

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif et l'amortissement se fera en 10 ans par le budget de fonctionnement.

Tableau 2 – Coûts et amortissement

Coûts d'investissement		Durée amort.
Coûts des travaux	CHF 120'259.00	10 ans
TOTAL HT	CHF 120'259.00	
TVA 8.1%	CHF 9'741.00	
TOTAL TTC	CHF 130'000.00	

Le loyer actuel sera adapté sur une base du coût total des travaux et sur la durée d'utilisation des locaux. Les coûts supplémentaires de fonctionnement tels que le nettoyage et les frais d'entretien courant seront également pris en compte dans le nouveau loyer facturé à AJOVAL.

L'endettement net au 31.12.2024 est de CHF 1'407'495.00.

6. Amortissements

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement sont déterminées par MCH2. Les coûts du projet sont ainsi reventilés par type dont découlent justement ces durées. Le tableau complet et les informations ad hoc sont disponibles sous www.vd.ch/mch2.

Tableau 3 - Répartition des amortissement par durée

Amortissements		Montant annuel
Montants amortis sur 5 ans	CHF 00.00	CHF 00.00
Montants amortis sur 10 ans	CHF 130'000.00	CHF 13'000.00
Montants amortis sur 40 ans	CHF 00.00	CHF 00.00
TOTAL TTC	CHF 130'000.00	CHF 13'000.00

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT



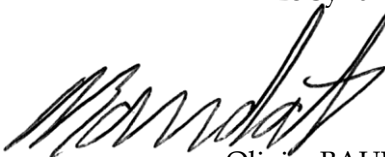
Vu le préavis n°01/2025,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à réaliser la rénovation des cuisines militaires au Brassus pour un accueil de jour supplémentaire à hauteur de CHF 130'000.00 ;
2. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 130'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire



Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 17 mars 2025

Délégués municipaux : - Mme Raffaella CANTONE MEYLAN, municipale
- Mme Isabelle PIGUET, municipale
Autre délégué : - M. Philippe GERTSCH, Responsable des Bâtiments